

## Compte-rendu du comité syndical du 28 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 28 mars à 20h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle du Comité à la Maison de Pays sous la présidence de Madame Jocelyne BOCH.

### Présents :

<b>Alby-sur-Chéran</b>	4 représentants	Jocelyne BOCH Christophe DANTON Roger FRANCHIOLO Jérôme LECOMTE
<b>Allèves</b>	2 représentants	Noëlle DELORME Yvonne TOURNIER
<b>Chainaz-les-Frasses</b>	2 représentant	Gilles VIVIAN Jean Marc MERME
<b>Chapeiry</b>	1 représentant	Gilles ARDIN
<b>Gruffy</b>	0 représentant	
<b>Héry-sur-Alby</b>	2 représentants	Jacques ARCHINARD Patrick CLAVEL
<b>Saint Sylvestre</b>	2 représentant	Christel CASSET Sylvie LEIGNEL

**Procuration :** Claudine GROSJEAN à Patrick CLAVEL et Gyliane CLERC à Jacques ARCHINARD

**Excusés :** Marie-Luce PERDRIX, Catherine DIEMERT, Valérie LONCHAMBON, Gyliane CLERC, Claudine GROSJEAN.

Madame Noëlle DELORME est nommée secrétaire de séance.

### Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 28 février 2021

A la soumission au vote du compte-rendu du Comité Syndical du 28 février 2022, Monsieur Jacques ARCHINARD sollicite un complément relatif à son intervention sur le Service Jeunesse. Il souhaite que soit mentionné le fait qu'il avait demandé que la coordonnatrice Jeunesse, se rapproche rapidement de la Commune de SAINT-FELIX afin de bien prendre en compte dans les actions à venir, les collégiens de SAINT-FELIX, qui sont scolarisés aujourd'hui sur le Collège du Chéran à RUMILLY.

Cette rectification étant prise en compte, le compte-rendu du 28 février 2022 est adopté à l'unanimité.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame la Présidente propose à l'assemblée de rajouter deux points supplémentaires :

- Délégation à Madame la Présidente en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Locales qui accorde des délégations d'attributions.
- Ouverture d'une régie d'avances et de recettes pour le Service Jeunesse.

Le Comité Syndical, approuve à l'unanimité, l'inscription des points précités.

Madame la Présidente ouvre la séance du Comité Syndical.

## **DOSSIERS SOUMIS A DELIBERATIONS**

### **I- FINANCES**

#### **1) Vote des Comptes de Gestion 2021 – Budget Principal et budgets annexes**

Avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- **Une balance générale** de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- **Le bilan comptable** de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est soumis à l'approbation du Comité Syndical qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Madame la Présidente rappelle, qu'avec la convocation, chaque élu a été destinataire de différents documents budgétaires de l'année 2021 et notamment copie de la balance comptable éditée par le Trésor Public de RUMILLY.

Le résultat global 2021 présenté par les comptes de gestion sont les suivants :

	<b>DEPENSES</b> <i>Engagées</i>	<b>RECETTES</b> <i>Engagées</i>	<b>RESULTAT</b> <b>2021</b>
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>BUDGET GENERAL</b>	75 579,14	365 439,74	289 860,60
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>BUDGET GENERAL</b>	892 634,16	1 476 583,43	583 949,27
<b>BUDGET PETITE ENFANCE</b>	628 597,59	557 107,02	-71 490,57
<b>BUDGET CULTURE</b>	219 335,79	37 709,51	-181 626,28
		<b>EXCEDENT</b>	<b>330 832,42</b>

<b><u>RESULTATS DEFINITIFS DE CLOTURE</u></b>				
	<b>Résultat 2020</b>	<b>Part affectée</b>	<b>Résultat 2021</b>	<b>Résultat de Clôture</b>
		<b>Invest.</b>		<b>2021</b>
Investissement	813 125,95		289 860,60	1 102 986,55
Fonctionnement	884 078,20	324 523,23	583 949,27	890 387,39
<i>Reprise déficit de clôture budgets annexes</i>			-253 116,85	
	1 697 204,15	324 523,23	620 693,02	<b>1 993 373,94</b>

Elle rappelle également que les Membres du Bureau ont pu, lors de réunions, obtenir des réponses à leurs questionnements.

Après que l'Assemblée ait entendu le rapport de Madame la Présidente, celle-ci vote, à l'unanimité les comptes de gestion du budget principal et budgets annexe.

## **2) Vote des comptes administratifs 2021 – Budget Principal et budgets annexes**

Comme il est mentionné précédemment, les comptes de gestion pour le Trésor Public et comptes administratifs se doivent d'être strictement identiques.

Aussi, après que Madame la Présidente ait présenté les comptes administratifs du Syndicat, qui confirment la cohérence des résultats entre les 2 administrations, elle quitte l'assemblée afin que Monsieur Gilles ARDIN, 1<sup>er</sup> vice-président soumette à l'Assemblée l'approbation des comptes administratifs 2021 du budget principal et budgets annexes.

Celle-ci vote à l'unanimité les comptes administratifs 2021 avec les résultats suivants :

<b><u>RESULTATS DEFINITIFS DE CLOTURE</u></b>				
	<b>Résultat 2020</b>	<b>Part affectée</b>	<b>Résultat 2021</b>	<b>Résultat de Clôture</b>
		<b>Invest.</b>		<b>2021</b>
Investissement	813 125,95		289 860,60	1 102 986,55
Fonctionnement	884 078,20	324 523,23	583 949,27	890 387,39
<i>Reprise déficit de clôture budgets annexes</i>			-253 116,85	
	1 697 204,15	324 523,23	620 693,02	<b>1 993 373,94</b>

### **3) Vote de l'affectation du compte de résultat 2021**

Madame la Présidente rappelle qu'en application de l'instruction budgétaire et comptable M14 réglant le budget principal du Syndicat, l'Assemblée doit se prononcer sur l'affectation du résultat de la section fonctionnement de l'exercice écoulé.

Elle précise que seul le budget principal, pour l'instant, comporte une section investissement. Les dépenses d'investissement des autres budgets sont affectées sur le budget principal.

Le résultat de clôture 2021 du budget principal s'élève à :

- **Section Investissement**  
Excédent de : 1 102 986,55 €
- **Section Fonctionnement**  
Excédent de 1 143 504.24 €

Lequel excédent de fonctionnement doit être en partie reporté pour financer les investissements à venir.

Après avoir entendu la proposition faite par Madame la Présidente, issue des souhaits du Bureau, le Comité Syndical, décide, à l'unanimité d'affecter au budget primitif 2022 :

- La somme de 200 000 € en recettes d'investissement (Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé) afin d'assurer une partie des investissements 2022.
- La somme de 943 504.24 € en recettes de fonctionnement pour participer au financement des charges d'exploitation du budget 2022 (Compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté).
- La somme de 1 102 986.55 € en recettes d'investissement (Compte 001 – Résultat d'investissement reporté).

### **4) Budgets primitifs 2022**

Comme rappelé dans la note de synthèse, accompagnés des éléments budgétaires relatifs au budgets primitifs 2022, le bureau réuni le 16 mars a finalisé les prévisions budgétaires pour les budgets 2022. Cette année verra l'intégration du budget « Jeunesse » au sein du budget « Enfance », et celle du budget de l'Ecole de Musique au sein du budget « Culture ».

Pour différencier les dépenses et recettes, de ces 2 nouveaux budgets, une comptabilité analytique sera réalisée.

Les dépenses d'investissement, seront supportées sur le Budget Principal quelle que soit leur destination (enfance, jeunesse, culture et Ecole de Musique).

Il est rappelé que le budget de l'Ecole de Musique est établi à compter du 1<sup>er</sup> avril, date à laquelle elle intègre le Syndicat.

Madame la Présidente explique que le montant des investissements proposés atteint 1 685 486,55€. Après discussion les membres du bureau proposent d'envisager de recourir à l'emprunt pour un certain nombre de projet d'un montant estimatif de 348 000€, ce qui permettrait de conserver une réserve financière assez conséquente.

Madame la Présidente indique que, chaque année, le Syndicat perçoit, en raison de la régression de la dette liée à la construction du Pôle, un complément de recettes d'environ 16 000 € provenant des contributions des 7 communes membres, ce qui permet d'envisager plus sereinement un recours à l'emprunt.

Une discussion s'engage autour des projets d'investissement 2022 et plusieurs axes sont retenus et actés par le comité syndical :

➤ **Extérieurs**

- Parcours sportif et ludique tout autour du Pôle ;
- Création d'un espace « détente » pour les Jeunes type City-Stade ;
- Aménagements extérieurs ;

➤ **Pôle**

- Rénovation de certaines façades du Pôle qui présentent une usure prématurée ;
- Aménagement du hall d'accueil et mobilier d'accueil ;
- Solutionner de façon pérenne les désordres du sol de l'auditorium, les fuites du Gymnase du Pôle ;

➤ **Sports**

- Initier la création d'un Pôle Football sur le site de Saint Félix.

Pour cela une somme de 40 000€ est proposée à l'inscription du BP 2022 pour lancer une étude d'opportunité sur le sujet : étude de faisabilité technique et financière.

Madame la Présidente explique que depuis plusieurs années, le F2C intervient sur trois terrains situés respectivement à Alby, Saint Félix et au Pôle.

Le club et les élus ont envisagé à plusieurs reprises de concentrer au moins deux terrains sur trois sur un même site.

Il apparaît que la commune de Saint Félix pourrait permettre cet aménagement sur les lieux de son complexe sportif.

Monsieur Jacques ARCHINARD insiste sur l'intérêt de n'avoir plus que 2 sites au lieu de 3. Il explique que le site du Pôle, au regard de la configuration des lieux et de la protection des terres agricoles, ne permet pas de créer un second terrain.

Le stade d'ALBY SUR CHERAN, avec le projet d'aménagement du quartier de la Combe, pourrait devenir un site ouvert, utilisable par tous les habitants.

Madame la Présidente demande aux élus leur accord pour travailler sur l'opportunité de créer un « Pôle foot » avec deux terrains sur la commune de Saint Félix.

Après accord de l'assemblée, elle indique qu'elle invitera sans tarder les maires de ST-FELIX et ALBY SUR CHERAN à une réunion commune pour débattre ensemble de ce sujet et préciser leurs positions respectives.

➤ **Bâtiments**

- Création de logements d'urgence ;
- Reprise du circuit d'eau chaude de la Maison des Services (MISP) et modification des évacuations de fumée de la chaudière de la crèche.

Le Comité Syndical approuve les projets d'investissement proposés suivant le tableau de présentation des programmes d'investissement :

2121	Plantation autour du Pôle	10 000,00
2128	Parcours autour du Pôle global ludique, sportif, pédagogique;	78 085,03
2135	Évolution système fermetures électroniques	20 000,00
2135	Finition des sols de la montée du logement et du service administratif pôle	7 000,00
2135	Aménagements bureaux rez de chaussée (secrétariat-gardien)	30 000,00
2135	Autres installations, matériels, outillages divers	25 000,00
2181	Equipements Jeunesse et agencements	117 000,00
2183	Matériel informatique et bureau	6 989,76
2188	Rénovation appartement Maison de Pays	91 000,00
2313	Construction Pôle soldes divers (affaire Progisol)	200 000,00
2313	Etude d'opportunité d'un Pôle Football	40 000,00
20	Dépenses imprévues	25 000,00
2135	City - Stade - parcours de Pumptrack	140 000,00
2031	Etude annexe	23 351,00
2184	Entretien équipement sportifs	15 000,00

Ainsi et sur proposition de Madame la Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Locales, et notamment ses articles L.2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget ;

Vu l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le Décret n°2016-834 du 24 juin 2016 relatif à la mise en ligne des documents budgétaires par les Collectivités Territoriales et par leurs établissements publics de coopération ;

Vu l'instruction comptable M14 applicables aux communes et établissements publics de coopération ;

Vu le travail engagé par le Bureau en date du 14 mars 2022 ;

Vu les résultats de clôture constatés aux comptes administratifs des budgets principal et annexes ;

Vu la concordance des résultats de clôture des Comptes de Gestion présentés par le Trésor Public de Rumilly, comptable assignataire du Syndicat ;

Considérant le rapport de Madame la Présidente sur l'élaboration des budgets et la projection des investissements ;

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité les budgets primitifs 2022 comme suit :

### **BUDGET PRINCIPAL**

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
<b>DEPENSES</b>	2 472 373,24	1 365 080,92
<b>RECETTES</b>	2 472 373,24	1 365 080,92

### **BUDGET PETITE ENFANCE**

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
<b>DEPENSES</b>	1 067 271,57	
<b>RECETTES</b>	1 067 271,57	

### **BUDGET CULTURE**

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
<b>DEPENSES</b>	680 594,28	
<b>RECETTES</b>	680 594,28	

- Il est rappelé que les reports des sections Fonctionnement et Investissement du Budget Principal ont été pris en compte ;
- L'affectation du compte de résultat 2021 est également intégrée ;
- Les déficits de fonctionnement de 2021 des budgets annexes « Petite Enfance » et « Jeunesse » sont repris sur cette année.

## 5) Vote des subventions aux associations sportives 2022

Sous la Présidence de Monsieur Jacques ARCHINARD, Vice-Président, la Commission «Sports » s'est réunie le 14 Mars 2022 pour étudier les demandes de subventions de diverses associations sportives à rayonnement intercommunal.

Après étude de la Commission, il est proposé les montants suivants :

Nom de l'association	Montant
Albanais Athlé	300,00 €
Amicale Laïque Ski	1 300,00 €
Basket Club	6 278,00 €
F2C - part licenciés	16 934,00 €
Association Sportive Collège	500,00 €
Randonneurs DC - Ski de fond	520,00 €
JUDO Club du CHERAN	333,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>26 165,00 €</b>

Monsieur Jacques ARCHINARD rappelle que ces subventions doivent être considérées comme des subventions d'équilibre.

A ce titre les associations du Judo Club de Cusy et le Tennis-Club d'Alby sur Chéran/Gruffy, présentant un budget en excédent, aucune subvention ne leur est attribuée.

Monsieur Jacques ARCHINARD précise que les clubs les plus importants en nombre d'adhérents et de licenciés sont le Basket et le F2C. Il indique que pour ce qui concerne le F2C, la subvention complémentaire annuelle (de l'ordre de 14 000€) représentant la partie fixe n'apparaît pas dans le tableau présenté.

Madame la Présidente précise que ces montants incluent les subventions des communes d'Alby-sur-Chéran, Allèves, Chainaz-les-Frasses, Chapeiry, Gruffy, Héry-sur-Alby et Saint-Sylvestre ainsi que les communes de Mûres, Saint-Félix et Cusy dans la mesure où elles ont signé une convention avec le Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby (SIPA).

Le Conseil Syndical, consulté, vote avec 14 voix « pour » et une abstention, Monsieur Christophe Danton ne prenant pas part au vote, les montants précités.

## 6) Vote des subventions aux associations culturelles 2022

Sous la présidence de Madame la Présidente, la Commission « Culture » s'est réunie le 03 Mars 2022 pour étudier les demandes de subventions de diverses associations culturelles à rayonnement intercommunal.

Après étude de la Commission, il est proposé les montants suivants :

Nom de l'association	Montant
Association la Grive	2 500 €
Passerelles	820 €
Mémoire des Pays du Chéran	1 840 €
Musée de la Nature	3 300 €
Amis du Vieux Rumilly et Albanais	300 €
Chainaz'zik	3 500 €
Amicale du Personnel	5 300 €
<b>TOTAL</b>	<b>17 560 €</b>

Madame la Présidente précise que ces montants incluent les subventions des communes d'Alby-sur-Chéran, Allèves, Chainaz-les-Frasses, Chapeiry, Gruffy, Héry-sur-Alby et Saint-Sylvestre ainsi que les communes de Mûres, Saint-Félix et Cusy dans la mesure où elles ont signé une convention avec le Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby (SIPA).

Le Conseil Syndical, consulté, vote, à l'unanimité les montants précités.

#### **7) Subventions PLAJ – Vacances de février 2022**

Dans le cadre de ses engagements auprès de la jeunesse, le Syndicat organise avec les associations de son territoire, des animations aux vacances scolaires (excepté Noël) et durant l'été.

Madame Noëlle DELORME présente à l'assemblée le bilan des vacances de février 2022 et propose de conserver les pourcentages discutés en séance du 2 juin 2021 (La subvention accordée ne doit pas dépasser 30 %).

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que dans le cadre des allocations de compensation versées aux communes par le Grand Annecy, une somme est prise en compte pour les subventions attribuées au PLAJ.

Ainsi, sur proposition de Madame Noëlle DELORME, Madame la Présidente soumet à l'Assemblée le versement aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	Subvention accordée
FOOTBALL CLUB DU CHERAN	433.25 €
BOUILLON DE SCULPTURE	665.00 €
LES CAVALIERS DES CYCLAMENS	542.00 €
LES RANDONNEURS DU CHERAN – Sortie Raquettes	18.00 €
LES RANDONNEURS DU CHERAN – Escalade	376.00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>2 034.25 €</b>

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les sommes proposées.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30**

La Secrétaire de Séance,

  
Noëlle DELORME

La Présidente

  
Jocelyne BOCH